Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 131 (2005) **Heft:** 17: Béton

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Paul Klee, Monument in Fruchtland, 1929 (Image: Zentrum Paul Klee, Berne)

LES JOURNÉES CULTURELLES SIA

Les Journées culturelles **sia** « Inspiration lumière » des mercredi et jeudi 28 et 29 septembre 2005 proposent des exposés et des présentations tout en laissant de la place pour la musique et les émotions. Le premier jour, ce seront les ensorcellements lumineux colorés d'Ilja van der Linden. Ce créateur scénique sortant de l'ordinaire accompagnera cette journée avec son art et transformera la scène de la grande halle de la Haute école des arts de Berne en un événement optique inoubliable.

Les musiciens de l'Ensemble Paul Klee interprèteront un morceau de musique très rarement joué: *Der Gelbe Klang* (Le son jaune) selon Wassily Kandinsky dans une version d'Alfred Schnittke. Ce concert justifie à lui seul

Sponsors des Journées culturelles

Atel Aar Tessin SA d'électricité BDO Visura OSRAM Suisse REGENT Lighting VELUX Suisse SA Swissbau 2007

Offre préférentielle pour les membres et groupes

Les membres de la SIA profitent de rabais. Parallèlement ces rabais sont valables pour les inscriptions en groupe. Tout membre individuel ou bureau commandant plusieurs cartes à la fois reçoit sur l'ensemble des entrées un rabais de 15, resp. de 30 pour cent. Cette offre est valable sans restriction pour toutes les cartes d'une même commande, qu'elles soient destinées à des collaborateurs, des membres de la famille, des amis ou des clients. La livraison de toutes les cartes commandées ainsi que la facturation se fera à l'adresse mentionnée sur l'inscription. Programme et inscription (possible pour un ou deux jours à choix):

le déplacement à Berne. Cette exécution de Der Gelbe Klang à Berne renonce aux dispositions chorégraphiques; elle présente une abstraction des figures spatiales de Kandinsky: Der Gelbe Klang sera joué aux Journées culturelles sia le mercredi 28 septembre dans la halle polyvalente de la Haute école des arts exclusivement pour nos hôtes. La sia soutient cette première représentation suisse de ces scènes gestuelles d'Alfred Schittke.

Charles von Büren, secrétariat général SIA

APPELS D'OFFRES POUR LA BRANCHE DES ÉTUDES

«La concurrence basée sur le prix n'est pas une solution adaptée à l'adjudication de services de nature intellectuelle ». C'est ce qu'a rappelé, dans le cadre d'un entretien à Berne, Elisabeth Vogt, qui est responsable du projet de révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) et dirige la commission des achats de la Confédération. L'instigateur de cet échange - auquel participaient des représentants du groupe « études » de constructionsuisse - était le Dr Gustave Marchand, directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

En sa qualité de président de la Conférence des organes fédéraux de la construction (KBOB) ainsi que du comité chargé de la révision de la LMP/OMP, Gustave Marchand a adressé ses remerciements à constructionsuisse pour ses qualitatifs débat. apports au L'association a en effet participé à l'enquête menée par l'OFCL sur les atouts et les faiblesses de l'actuelle loi sur les marchés publics et, selon Gustave Marchand, «les contributions de constructionsuisse se sont avérées très précieuses, si bien que le comité en a largement tenu compte pour fixer les buts et contenus de la révision». La

notion de service de nature intellectuelle a été clairement définie par les professionnels du domaine des études: il s'agit de prestations ne pouvant être entièrement circonscrites à priori, appelant un investissement intellectuel et créatif important et qui requièrent des qualifications poussées ainsi que de l'indépendance de la part des mandataires. Le Dr Alfred Hagman, président du groupe « études » de constructionsuisse, Daniel Kündig, président de la sia, et Hans Abicht, président de l'usic, ont formulé la requête que cette définition soit intégrée à la LMP et à l'ordonnance correspondante (OMP).

Revendications concernant la révision de la LMP

Les dispositions légales actuelles de la LMP et de l'OMP sont unilatérales puisqu'elles se focalisent trop sur la passation de mandats relatifs à des produits standardisés, décrits avec précision. Chacun a convenu que cela ne laisse aucune marge à l'innovation ainsi qu'au débat et au perfectionnement des participants à un appel d'offres. Comment la révision de la loi peut-elle pallier ces lacunes? Les procédures devraient être articulées pour que l'acquisition de services complexes - catégorie à laquelle les prestations de nature intellectuelle appartiennent à l'évidence - intègre l'échange entre mandants et mandataires en vue de développer la meilleure solution. Concrètement, on peut envisager des modules de communication intégrables dans les procédures d'adjudication ordinaires, aussi bien que le contrôle des règles régissant les concours d'idées et de projets, les mandats d'étude, ainsi que les concours pour l'étude et la réalisation d'ouvrages. De plus, la notion d'offre la plus économique doit être définie de manière à ce que, pour les prestations d'étude en particulier, on

sia

retienne celle qui présente le meilleur ratio coûts/bénéfices sur toute la durée de vie de l'ouvrage (études, exécution, exploitation et recyclage). Cela implique que l'évaluation des offres englobe la prise en compte d'aspects non monétaires à mettre en balance avec les propositions chiffrées (prix et/ou coûts de l'ouvrage sur sa durée de vie).

Les planificateurs/concepteurs ont présenté un tableau synoptique des diverses formes de mise en concurrence possibles (concours d'idées et de projets, concours pour l'étude et la réalisation, négociations concurrentielles et appels d'offres fonctionnels), ainsi que des différents types de procédures (ouverte, sélective, directe ou à double enveloppe) qui contribuent à la clarification des règles et devraient donc être intégrés à la législation. Ainsi, conformément à l'avis de droit rendu par le professeur Jean-Baptiste Zufferey de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg, le concours de projets devrait déboucher sur une adjudication directe.

Appel à une large harmonisation du cadre légal

Les participants se sont déclarés en faveur d'une harmonisation des conditions cadres régissant les marchés publics de la Confédération et des cantons. Les planificateurs/concepteurs ont insisté sur la nécessité de standardiser certains critères de qualification (attestation des qualifications professionnelles). Pour l'adjudication de prestanature de intellectuelle, l'inscription au REG A devrait ainsi constituer une condition préalable. En revanche, l'exigence d'autres attestations de qualification devrait demeurer ouverte pour garantir un traitement équitable. Sur la base du rapport Zufferey, il reste à examiner quelles procédures ou éléments de procédure rempliront l'objectif admis par tous d'une

communication renforcée entre mandants et mandataires dans certains cas précis, dont le mandat d'étude. Cette évaluation aura lieu dans la phase actuelle de rédaction des normes. Quant à la KBOB, elle s'efforce d'élever les valeurs seuils pour la passation de marchés dans les procédures ouverte et sélective, une démarche que soutiennent les représentants du groupe «études » de constructionsuisse.

Les diverses facettes de la passation de marchés de nature intellectuelle sont donc en voie d'être précisées dans l'actuel projet de révision de la loi et le débat a enregistré des progrès significatifs. De nouveaux échanges s'imposeront toutefois lorsque des propositions concrètes auront été émises.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

RESPONSABILITÉ CIVILE : COUVERTURE APRÈS L'EXPIRATION DU CONTRAT

L'assurance responsabilité civile peut couvrir les dommages survenant soit pendant la durée du contrat, soit selon le principe de la cause. Le contrat cadre sia pour la responsabilité civile prévoit le principe des dommages survenus pendant la durée du contrat. Des dégâts s'étant produits sur la base de plans établis avant le début de l'assurance y sont alors inclus. Pour éviter une lacune dans la couverture lors d'un changement d'assureur, le preneur d'assurance doit veiller à ce que le nouveau contrat prévoie aussi le principe des dommages survenus pendant la durée du contrat. En cas de contrat basé sur le principe de la cause, seuls les dommages occasionnés pendant la durée du contrat sont assurés, indépendant du moment où ils se produisent effectivement. Les dégâts occasionnés avant le début du contrat, mais qui ne sont pas encore survenus, devraient explicitement être couverts.

Si un contrat d'assurance couvre les dommages pendant la durée du contrat, un sinistre qui survient après la dissolution d'une entreprise ne sera plus couvert. Pour ces cas, Helvetia Patria, en tant que partenaire du contrat cadre sia, offre une couverture 5 ans après l'expiration du contrat. Cette prestation complémentaire est gratuite si la police est comprise dans le contrat cadre sia depuis 3 ans au minimum et si le rendement (relation entre dommages et primes) est au-dessous de 70%. Lors d'une durée de contrat plus courte, la couverture postérieure mentionnée peut être obtenue au prix d'une prime annuelle d'assurance.

Des informations concernant l'assurance responsabilité civile sont disponibles sous www.sia.ch/assurances.

Karin Frei, secrétariat général SIA

MISE EN CONSULTATION DE LA NORME SIA 380/1

La norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment » contribue à une utilisation rationnelle et économique de l'énergie pour le chauffage et la production d'eau chaude dans le bâtiment. La sia vient de revoir cette norme conformément à la norme EN ISO 13790 qui fixe la méthode de calcul des besoins de chaleur pour le chauffage des bâtiments d'habitation. Son champ d'application a été élargi à tous les bâtiments. Les principales nouveautés sont une formule pour le taux d'utilisation et une méthode normative pour le calcul de l'effet des interruptions de chauffage.

Les principales modifications par rapport à l'édition 2001 sont énoncées dans l'avant-propos de la version provisoire.

La norme SIA 380/1 révisée est conçue pour que les utilisateurs ne doivent pas systématiquement recourir à d'autres documents. Les annexes de la norme SN EN 13790 ne sont nécessaires que pour les cas particuliers tels que le calcul d'une isolation thermique transparente ou d'un mur « trombe ».

Le projet en consultation est disponible sur le site Internet de la **sia** www.sia.ch où il peut être téléchargé sous «la pratique>normes>mises en consultation». Les commentaires et les prises de position doivent être soumis d'ici au 28 octobre 2005 au service des normes (aeberli@sia.ch) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune prise de position n'est recevable sous une autre forme.

Roland Aeberli, secrétariat général SIA

ÉVOLUTION DES AFFAIRES AU 2^E TRIMESTRE 2005

De bonnes perspectives

Selon les résultats de l'enquête du KOF, la grande majorité des bureaux d'étude se dit satisfaite de la situation des affaires au deuxième trimestre 2005 (trois bureau sur cinq), ou juge celle-ci bonne (un sur quatre). Le nombre des bureaux pour lesquels la situation est mauvaise n'a que peu augmenté. Les bureaux d'architecture sont confiants dans l'avenir et les prévisions d'entrées de commande des ingénieurs se sont améliorées.

Si le carnet de commandes est resté au même niveau pour la moitié des bureaux, on recense plus de mentions de croissance que de baisse parmi les autres bureaux. La réserve moyenne de travail a augmenté de 7,5 à 7,7 mois au cours des six derniers mois, et seul un bureau sur huit fait part d'un recul. Les prestations des ingénieurs ont proportionnellement plus augmenté que celles des architectes.

La valeur globale des constructions à l'étude ne diminue plus. Si elle aug-

Une Technologie de pointe à votre service!

Imagerie interne radar du béton

- Outil d'étude des armatures et renforts à grand rendement
- Détection d'objets non métalliques, vides, interfaces
- Reconnaissance et prévention avant forage ou travaux
- Etude de dalles, radiers, tabliers, murs, chaussées, etc.
- Evaluation relative de l'état d'un matériaux (corrosion, humidité)

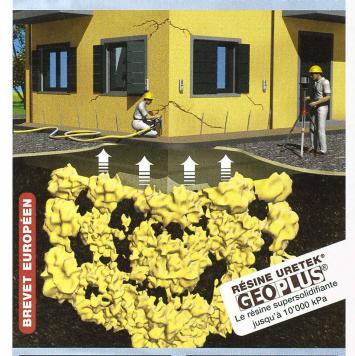
S. SCHMIDT GEORADAR SERVICES

Route principale 3 - 2884 Montenol 032 461 31 82 - info@solscan.ch

www.solscan.ch



URETEK DEEP INJECTIONS®: LA SOLUTION AU PROBLÈMES DE FONDATIONS



Vos avantages

- Exécution simple et rapide
- Effet immédiat
- Aucun chantier
- Epargne de temps et d'argent

Offre gratuite

Tél. 041 676 00 80 Fax 041 676 00 81 www.uretek.ch uretek@uretek.ch



sia

mente pour un bureau sur quatre, elle diminue pour le même nombre de bureaux tout en demeurant identique pour les autres (un peu plus de la moitié). Les petits et moyens bureaux annoncent une augmentation de la valeur des constructions à l'étude, surtout dans le domaine du logement.

Les taux d'honoraires semblent se stabiliser et plus de quatre bureaux sur cinq ne s'attendent à aucun changement. L'emploi devrait lui aussi demeurer stable: trois bureaux sur quatre ne prévoient pas de changement, tandis que les pronostics s'équilibrent pour le dernier quart.

Bureaux d'architecture : prestations en hausse

Depuis plus d'une année, les bureaux

d'architecture annonçant une bonne marche des affaires prédomine, même si le nombre des annonces d'insatisfaction progresse. Le volume des prestations fournies augmente néanmoins, puisque le nombre des bureaux affichant une croissance est plus élevé que celui des bureaux dont les prestations diminuent. Au cours du dernier trimestre, la valeur globale des projets de logement à l'étude a crû, la situation dans le domaine des constructions industrielles et commerciales s'est stabilisée alors que la valeur globale des constructions a poursuivi sa baisse pour les mandats publics. L'augmentation globale des prestations assure néanmoins un accroissement du carnet de commandes, ce qui se répercute à la hausse sur les réserves de travail qui

atteignent 8,2 mois. Plus de quatre bureaux sur cinq estiment que les taux d'honoraires devraient rester stables. Les bureaux d'architecture sont confiants dans l'avenir.

Bureaux d'ingénieurs satisfaits

La majorité des bureaux d'ingénieurs juge également la situation des affaires bonne à satisfaisante, alors qu'elle reste mauvaise pour une proportion constante d'entre eux (un sur huit). Globalement, les prestations d'ingénierie se sont fortement accrues. Si le carnet de commandes n'a que marginalement augmenté au cours du dernier trimestre, la valeur des constructions à l'étude est en léger recul, principalement en raison d'un tassement persistant des constructions industrielles et



Lista Motion c'est bien plus qu'une simple table. C'est tout un système, à la fois fonctionnel, flexible et polyvalent. Grâce à ses multiples options, Lista Motion

Conjoncture	bonne en%	satisfaisante en%	mauvaise en%
Ensemble de la Suisse	28 (28)	58 (58)	14 (15)
- Architectes	32 (31)	48 (49)	20 (20)
- Ingénieurs	25 (25)	66 (64)	10 (11)
Plateau est et Zurich	32 (33)	53 (51)	15 (16)
Plateau ouest et Berne	30 (32)	57 (54)	13 (14)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	26 (22)	57 (70)	16 (8)
Suisse orientale et Saint-Gall	38 (36)	50 (45)	13 (19)
Tessin	20 (17)	50 (56)	30 (26)
Suisse romande	16 (17)	68 (66)	16 (17)
Suisse centrale	20 (21)	71 (54)	9 (25)

commerciales. Les projets de logements et ceux du secteur public sont restés plus ou moins stables pour l'ensemble des bureaux d'ingénieurs. Les ingénieurs en bâtiment et en génie civil annoncent une nette détérioration pour le logement et une croissance minime dans le secteur public, alors que le logement continue à croître pour les ingénieurs en domotique (installations du bâtiment). Dans l'ensemble, les perspectives des bureaux d'ingénieurs se sont améliorées: ils craignent moins que par le passé une pression sur les prix et les marges, même si un ingénieur sur huit, respectivement un sur cinq pour le bâtiment et le génie civil, s'attendent encore à une détérioration.

(kof/SIA

(chiffres relevés au trimestre précédent entre parenthèses)					
Activité	En hausse en%	Aucune variation en%	En baisse en%		
Ensemble de la Suisse	17 (13)	73 (73)	10 (14)		
- Architectes	17 (13)	69 (75)	14 (11)		
- Ingénieurs	7 (13)	76 (72)	7 (15)		
Plateau est et Zurich	12 (11)	77 (73)	11 (16)		
Plateau ouest et Berne	27 (15)	67 (80)	6 (6)		
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	23 (15)	52 (78)	25 (7)		
Suisse orientale et Saint-Gall	7 (12)	82 (77)	11 (11)		
Tessin	8 (14)	69 (66)	23 (21)		
Suisse romande	9 (17)	85 (69)	6 (14)		
Suisse centrale	7 (7)	78 (76)	15 (17)		

Perspectives conjoncturelles	Amélioration en%	Stagnation en%	Aggravation en%
Ensemble de la Suisse	19 (17)	69 (71)	12 (13)
- Architectes	22 (26)	67 (66)	11 (8)
- Ingénieurs	16 (10)	71 (74)	13 (16)
Plateau est et Zurich	11 (15)	77 (75)	13 (10)
Plateau ouest et Berne	3 (28)	61 (62)	6 (10)
Nord-ouest de la Suisse et Bâle	26 (17)	67 (79)	7 (4)
Suisse orientale et Saint-Gall	20 (24)	73 (65)	7 (11)
Tessin	10 (25)	63 (56)	27 (19)
Suisse romande	18 (9)	63 (75)	17 (17)
Suisse centrale	16 (19)	63 (58)	21 (23)





s'intègre dans les bureaux modernes d'aujourd'hui, une table devant pouvoir être toutes les tables à la fois. Téléphone 071 372 52 52 ou www.lista-office.com